



# ASSOAL

**Association des Amoureux du Livre  
Actions Solidaires de Soutien aux Organisations et d'Appui aux Libertés**

Organisation dotée du statut consultatif spécial du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC)  
BP: 5268 Yaoundé-Cameroun siège national : Quartier Bastos, face Kindjo,  
Tél/Fax. (237) 222.20.10.12 / Cell : 677.29.54.64 CTphone : 222099410

E-mail : [assoalcam@assoal.org](mailto:assoalcam@assoal.org) / [assoalcam@yahoo.fr](mailto:assoalcam@yahoo.fr) Sites web : [www.devloc.net](http://www.devloc.net), [www.assoal.org](http://www.assoal.org)

## PROJET ONDAL

# Termes de référence Campagne Zéro Evictions Cameroun

## I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Cameroun, la problématique du droit au logement est dans l'air du temps. Depuis 2007, on a assisté à une série de démolitions de quartiers, particulièrement dans les villes de Yaoundé, Douala, Bafoussam et Ebolowa, Kribi, Maroua, Ngaoundéré, Garoua, etc.... Des quartiers ont été entièrement rasés, des milliers de populations laissées sans abris sous le prétexte de l'embellissement et de la modernisation de ces villes, la plupart du temps sans offrir aucune solution alternative. On a ainsi assisté à des scènes figurant une négation prononcée des droits humains des personnes touchées, qui ont vu leur maison détruite avec tous leurs biens à l'intérieur, ou qui sont mortes dans la rue faute d'avoir un endroit où aller. Ces opérations ont suscité l'indignation dans les médias, nationaux et étrangers, et ont fait surgir dans le débat public de nombreuses questions liées à l'habitat, en particulier dans les grandes villes comme Douala et Yaoundé, et au logement social. Il est certain que la situation des villes au Cameroun nécessite de mettre véritablement en œuvre les plans d'urbanisme prévus, et les mesures qui s'imposent ; mais pas au détriment des êtres humains qui y habitent et qui doivent être considérés eux-mêmes comme les bâtisseurs de la ville de demain.

Par ailleurs l'activité des multi nationales exerçant dans le domaine agricole n'a pas manqué d'aggraver le phénomène d'accaparement des terres. Dans le cadre de leur implantation des multinationales passent avec des populations locales des accords fonciers contestables au regard de la législation camerounaise. Des centaines de milliers d'hectares de terre sont parfois bradés à des prix dérisoires égardés aux objectifs de développement durable et du respect des droits humains.

La position défendue par les acteurs de la société civile est que le rôle de l'Etat n'est pas nécessairement d'être le maître d'ouvrage des opérations de production de logements sociaux, encore moins l'outil de défense des intérêts du marché capitaliste, mais de mettre en place un cadre institutionnel et des mécanismes favorables pour permettre à chaque citoyen de pouvoir jouir de son droit à un logement décent ou à une parcelle de terre sécurisée. Les engagements de l'Etat sur ces questions le démontrent à suffisance.

Ainsi, de par des engagements internationaux, l'Etat du Cameroun doit recaser les victimes de déguerpissement titulaires ou non d'un titre foncier. L'article 11 du Pacte international des droits économique et social (PIDESC) et plusieurs autres conventions internationales dont le Cameroun est signataire, imposent de recaser les personnes victimes de déguerpissement, titulaires ou non d'un titre foncier. Dans son Observation Générale No 7, le Comité sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies a défini l'expulsion forcée comme : « l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent. » la constitution du Cameroun renchérit par son préambule qui stipule : « La propriété est le droit d'user, de jouir et de disposer des biens garantis à chacun par la loi. Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une indemnisation préalable dont les modalités sont fixées par la loi ; Le droit de propriété ne saurait être exercé contrairement à l'utilité publique, sociale ou de manière à porter préjudice à la sûreté, à la liberté, à l'existence ou à la propriété d'autrui ; »

Ceci suppose que l'Etat puisse prendre des mesures afin de reloger les citoyens camerounais indépendamment de la possession d'un titre de propriété ou non.

De plus, la question des déguerpissements est fortement tributaire de l'inefficacité des politiques de planification urbaines nationales et locales. L'absence des plans d'occupation des sols et la faible vulgarisation des schémas directeurs au niveau des centres urbains contribue considérablement à l'occupation anarchique des espaces.

En guise de contribution à cet objectif, plusieurs organisations de la société civile travaillent au quotidien dans la recherche des solutions adaptées aux problèmes de logement pour les couches sociales vulnérables. Ceci à travers :

- La mobilisation et la structuration des habitants des quartiers défavorisés pour la revendication du droit au logement et du droit à la terre ;
- La capitalisation et le partage des expériences et des luttes ;
- La proposition des solutions alternatives aux élus et gouvernants ;
- La structuration des espaces de dialogue et de concertation entre les habitants, les élus locaux, les promoteurs privés et les pouvoirs publiques ;
- Le plaidoyer pour la sécurité foncière, l'accès au logement social et le droit à la ville ;
- L'accompagnement des victimes ;
- Etc.

Mais l'évaluation de ces initiatives montre que les efforts de la société civile ne portent pas toujours les meilleurs fruits, tenaillés par les risques de la récupération politique, de l'émiettement, de la duplication ou de la faible mobilisation. Il y a besoin urgent de mettre en cohérence et en synergie ces initiatives pour avoir un impact réel sur les politiques du secteur.

ASSOAL et le RNHC dans le cadre de la mise en œuvre du projet ONDAL (Observatoire National du Droit au Logement) dont l'objectif global est de « **Appuyer la réalisation du droit au logement des ménages menacés ou victimes d'expulsion en débattant, avec des interlocuteurs gouvernementaux, des solutions alternatives de logement social** », entendent y contribuer, cette année, en saisissant l'opportunité de la Journée Mondiale de l'Habitat pour permettre aux victimes du droit au logement (déguerpis) de partager et échanger avec les autorités sur la situation de casse et de déguerpissement dans certaines localités du Cameroun. Cette activité est la suite du plaidoyer que ASSOAL et le RNHC nous avons entamé depuis 2007 et qui nous vaut aujourd'hui la reconnaissance de certaines institutions qui nous recommandent de plus en plus dans des cadre de concertation en vue de partager nos alternatives au logement face aux difficultés que connaît le gouvernement dans ce domaine. A long terme nous recherchons la diminution des atteintes au droit au logement et à la terre. La semaine de l'habitat du 01 au 06 octobre 2015 sera l'occasion de rencontrer et échanger avec les déguerpis et ensuite analyser et documenter leur cas en vue d'en partager les résultats avec les institutions en charge des questions de l'habitat au Cameroun.

## **II-OBJECTIF**

Contribuer à la diminution des cas des déguerpissements et d'accaparement des terres sur le territoire national.

## **III-OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

- Capitaliser et Partager les expériences des organisations travaillant sur le droit au logement et à la terre ;
- Amplifier le plaidoyer contre les déguerpissements et l'accaparement des terres ;
- Amplifier le processus de mise en place de l'observatoire national du logement social ;
- Sensibiliser et mobiliser l'opinion pour soutenir la campagne et les actions complémentaires de plaidoyer portées par les organisations membres de la coalition nationale.

## **IV-Activités préparatoires :**

- TDR Groupe de travail ;
- Mise en place d'un groupe de travail ;
- Collecte, conception, validation et production des outils des moyens et outils de communication de la campagne (SMS, Plan média, Pétition, fiche de documentation et de collecte de cas, mémorandum)
- Validation de la méthodologie de collecte et de documentation des cas (Usage de la fiche de documentation des cas) et diffusion aux chaînes de contacts et membres du RNHC
- Elaboration Appel à participation à la campagne ;
- Conception validation programme de la semaine de l'habitat
- Participation aux rencontres préparatoires du MINH DU

## **V-ACTIVITES**

- Lancement de l'appel à participation à la campagne (internet, radio, sms, télé) ;
- Rencontre (sensibilisation, information) avec les victimes de déguerpissements dans quelques localités pour échanges sur les pistes d'appuis sociaux temporaire face aux risques possibles;
- Envoi des fiche de documentation de cas au relais et chaînes de contacts pour capitalisation des expériences de violation et de résistance (documentation des cas) ;
- Collecte des cas auprès des chaînes de contact et autres membres du RNHC et production d'une synthèse de résultats ;
- Diffusion et collecte des pétitions signées (tableau de statistique)
- Actualisation et diffusion du mémorandum
- Participation aux activités de la Journée Mondiale de l'Habitat organisées par le MINH DU
- Rédaction du rapport de la campagne

## **VI-Les actions :**

- Publication de l'appel à participation dans tous les sites, mailing lists des associations et réseaux partenaires ;
- Descente dans les quartiers déguerpis ;
- Rédaction du message de la campagne (SMS,);
- Impression des outils de communication de la campagne (fiche de documentation des cas, pétitions et mémorandum)
- Collecte et analyse des résultats issus de la collecte et la documentation des cas ;
- Information pour implication des réseaux, associations et médias alliés pour vulgarisation et diffusion du mémorandum et des résultats de la documentation des cas ;
- Contacts et échanges avec ces alliés sur les cas collectés ;
- Publication de la synthèse des résultats de documentation des cas dans les journaux, radios et télé visions ;
- Mobilisation des victimes pour leur participation aux activités de la Journée Mondiale de l'Habitat organisées par le MINH DU
- Animation de la suite de la campagne
- Suivi des actions, capitalisation et bilan ;

## **VII-LES RESULTATS ATTENDUS :**

- L'appel lancé mobilise les OSC et les victimes autour des activités de la campagne Zéro Evictions et à la célébration du 06 octobre 2015 ;
- Les victimes sont sensibilisées et accompagnées dans la recherche des solutions à leur cas ;
- Quelques cas de violations sont collectés et documentés ;
- Les expériences des organisations travaillant sur le droit au logement et à la terre sont partagées ;
- Les pétitions sont signées et collectées et le mémorandum est largement diffusé ;
- Une vaste action de plaidoyer contre les déguerpissements est menée à l'occasion de la célébration de la journée de l'habitat ;
- Un plan média est exécuté pour vulgariser les résultats de la campagne Zéro Evictions ;
- Les OSC et les victimes de déguerpissement participent aux débats avec le gouvernement pendant la journée mondiale de l'habitat ;
- Le rapport de la campagne est rédigé

## **VIII-LES PARTICIPANTS :**

Les victimes de déguerpissements, les habitants des quartiers en voie de casse ou cassés ; les membres de la coalition des OSC impliquées sur les questions d'accaparement de terre, de logement social, les coopératives et mutuelles d'habitat, les habitants de quartiers. Les autres organisations de la société civile, les représentants des institutions publiques en charge de l'habitat, les partenaires au développement.